Clauses sociales d’insertion

Afin de développer et soutenir l’accès à l’emploi, Limoges Métropole (avec le soutien du Fonds Sociale Européen) est en charge du développement et de la mise en œuvre des clauses sociales d’insertion sur l’ensemble de son territoire.

Qu’est-ce qu’une clause sociale?

L’objectif de la clause sociale est d’utiliser la commande publique comme **levier en faveur du retour à l’emploi des personnes éloignées du marché du travail**. Pour cela, les acheteurs publics ont la possibilité de réserver, dans un marché, un nombre d’heures de travail à des personnes en parcours d’insertion.

Une clause sociale permet ainsi aux personnes rencontrant des **difficultés sociales et professionnelles** de s’engag er dans un **parcours d’insertion à l’emploi durable**.

Cette démarche favorise la création de cercles vertueux. En effet, les clauses sociales permettent de soutenir l’écon omie locale, favoriser la cohésion sociale, développer des liens entre les mondes de l’économie et de l’insertion, mai s aussi encourager l’emploi durable.

Chaque année, ce dispositif permet à environ **300 personnes** d’être accompagnées et d’accéder à l’emploi.

Ce dispositif permet aujourd’hui de répondre aux besoins d’accompagnement et de mise en activité d’environ 300 p ersonnes par an, ce qui correspond à près de 60 équivalents temps plein.

À qui s’adressent les clauses sociales?

Les clauses sociales sont à destination d’un **public en difficulté d’accès à l’emploi**. Vous pouvez bénéficier de ce di spositif si vous êtes dans l’une des situations suivantes:

- Demandeurs d’emploi de longue durée,
- Bénéficiaires du RSA,
- Travailleurs handicapés,
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification,
- Jeunes de moins de 26 ans sans expérience professionnelle,
- si vous rencontrez des difficultés particulières dans l’accès ou le retour à l’emploi.

Comment fonctionnent les clauses sociales?

À Limoges Métropole, c'est la structure d'animation et de gestion des clauses sociales qui est en charge de:

- Sensibiliser, apporter une aide à la décision et une assistance technique aux acheteurs publics;
- Détecter les marchés publics susceptibles d'intégrer des clauses sociales;
- Accompagner les entreprises attributaires dans la mise en œuvre des clauses;
- Assurer aux personnes concernées un accompagnement vers l'emploi durable, en les positionnant sur les missions professionnelles pour lesquelles elles sont formées.

Opérations de clauses sociales d'insertion à Limoges Métropole

Tous les marchés de travaux et de services peuvent être concernés par une clause sociale, à condition que la missi on proposée convienne à des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, les bénéficiaires des clauses sociales se voient confier des **missions variées**, comme :

- Collecter des déchets ménagers en porte-à-porte ;
- Trier la collecte sélective ;
- Rénover des Trolleybus ;
- Participer à l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole ;
- Faire l'impression, le façonnage et la distribution du magazine le Métropol ;
- Aider à la résidentialisation de quartiers dans le cadre du PRU ;
- Faire des travaux d'assainissement, de marquage routier.

Pour en savoir + sur les clauses sociales d'insertion :
05 55 45 29 86
insertion-clauses-sociales@limoges-metropole.fr

Ils soutiennent les clauses sociales d'intertion